



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2074

Projet éducatif lyonnais 2021-2026 Temps scolaire, périscolaire et extrascolaire - Année scolaire 2022-2023 - Attributions, ajustements et compléments de subventions

Direction de l'Education

**Rapporteur** : Mme LEGER Stéphanie

**SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 16 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 17 NOVEMBRE 2022

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme VIDAL (pouvoir à Mme DUBOT), Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme ZDOROVITZOFF), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/2074 - PROJET EDUCATIF LYONNAIS 2021-2026 TEMPS SCOLAIRE, PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE - ANNEE SCOLAIRE 2022-2023 - ATTRIBUTIONS, AJUSTEMENTS ET COMPLEMENTES DE SUBVENTIONS (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 octobre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La mise en actions du Projet éducatif lyonnais 2021-2026 se traduit par l'attribution de subventions en soutien aux projets portés par les coopératives scolaires ou les partenaires associatifs, via les programmations Temps scolaire et Temps périscolaire pour l'année scolaire 2022-2023. Ces dernières ont fait l'objet de délibérations n° 2058-2059 votées lors du Conseil municipal du 20 septembre 2022.

La présente délibération propose les ajustements nécessaires pour certaines attributions de subventions ainsi que des nouvelles propositions de financements pour l'année scolaire 2022-2023 afin de renforcer l'accompagnement des enfants aux enjeux de la transition écologique et de la citoyenneté conformément aux ambitions portées par le Projet éducatif lyonnais.

### **I- Temps scolaire 2022/2023**

#### **1) Attributions complémentaires de la programmation temps scolaire 2022-2023 :**

##### **a) Annulation et réattribution de la subvention d'un montant de 500€ pour le projet « Je suis le maître du jeu » suite à une modification du destinataire de la subvention**

Le tableau n° 1 (en annexe) : présente l'annulation de l'action à destination de l'école élémentaire André Philip.

Le tableau n° 2 (en annexe) : propose la réattribution du financement du projet à l'école maternelle André Philip.

##### **b) Attribution de compléments de subventions pour 5 projets soutenus dans le cadre de la programmation du projet éducatif sur le temps scolaire pour l'année 2022-2023**

Le tableau n° 3 (en annexe) présente les demandes de compléments d'attributions de subventions proposés pour un montant 8 489 €. Ces compléments s'ajoutent aux subventions déjà accordées pour ces mêmes projets suite aux votes du Conseil municipal du 20 septembre 2022.

##### **c) Attributions de subventions pour le déploiement de nouveaux projets sur le temps scolaire 2022-2023**

Le tableau n° 4 (en annexe) détaille les 9 propositions d'attributions de subventions pour le financement de nouveaux projets pour un montant de 30 469 €

→ **Education à la transition écologique**

- Canopé: une subvention de 9 990€ est proposée en soutien au projet d'appui à l'animation d'un réseau des professionnels formés à la pédagogie « La Classe dehors » et à la mise en place d'un temps fort partenarial pour la valorisation des bonnes pratiques et des ressources pédagogiques.

En annexe, est jointe la proposition de convention cadre pour l'année scolaire 2022- 2023 entre la Ville de Lyon et Canopé.

- Ecole maternelle Audrey Hepburn: proposition d'attribution d'une subvention de 362€ pour un projet de poulailler pédagogique en partenariat avec l'association Ecolopoules.

→ **Education artistique et culturelle (Lyon 8<sup>ème</sup>)**

- Groupe scolaire John Kennedy (Lyon 8<sup>ème</sup>): l'art comme outil d'émancipation individuelle et collective.

Il est proposé l'attribution d'une subvention de 10 000€ pour la mise en œuvre d'une résidence artistique sur l'année scolaire 2022-2023 à l'école primaire Kennedy. Cette approche artistique et culturelle permettra aux élèves d'être au contact d'un artiste et de participer au processus de création, de mieux vivre les transformations de leur environnement, de prendre confiance en soi/ gagner en estime de soi par la production collective d'une œuvre. Une production artistique qui permettra de garder trace et aux élèves de s'approprier un lieu d'apprentissage et participant à l'amélioration du climat scolaire.

- Ecole élémentaire Charles Péguy (Lyon 8<sup>ème</sup>): le projet s'inscrit dans le parcours « danse » des élèves de CE1 de l'école Charles Péguy qui trouve sa place à la fois dans le Parcours d'Education Artistique et Culturelle et le Parcours Citoyen. Il est proposé l'attribution d'une subvention à hauteur de 2 600€ pour l'accompagnement au piano par l'association l'Arrosoir de 40 h d'ateliers de pratique avec des futurs professeurs de danse (en formation au centre chorégraphique Calabash).

→ **Education à la santé et soutien à la parentalité**

- Groupe scolaire Jean Giono (Lyon 8<sup>ème</sup>): il est proposé d'attribuer une subvention de 1500€ pour soutenir ce projet co-construit avec les équipes médicosociales municipales à destination des enfants des écoles Jean Giono, Alain Fournier, Louis Pergaud et Jean Macé et collèges Grignard et Longchambon dans le cadre du Parcours Ecran/Santé. Ce projet vise à la mise en place de modules de prévention et d'éducation aux médias venant en complément des actions en éducation pour la santé menée par les infirmières scolaires de la direction de l'éducation.
- Groupe scolaire Françoise Héritier (Lyon 7<sup>ème</sup>): un soutien de 1500€ est proposé au projet d'éducation à l'alimentation et de santé, qui vient en

complément des actions en éducation pour la santé y proposées par les équipes médicosociales.

- Ecole maternelle Doisneau (Lyon 1<sup>er</sup>): il est proposé d'accorder une subvention de 692€ pour soutenir l'organisation d'un événement festif et convivial proposé par les Lieux Accueils parents du territoire (Lyon 1<sup>er</sup>) associant les parents, familles et professionnels favorisant la rencontre et le vivre ensemble.

### → **Education à la citoyenneté**

- Groupe scolaire Ginkgo provisoire (Lyon 7<sup>ème</sup>): il est proposé d'accorder une subvention de 700€ afin de soutenir le projet porté par les équipes pédagogiques des 5 classes et visant la construction du projet de cette école provisoire et de son identité.
- Groupe scolaire Alain Fournier (Lyon 8<sup>ème</sup>) : une subvention de 3 125€ est proposée pour la mise en place d'animation de séquences pédagogiques avec les enfants, les professionnels et les parents autour des enjeux du vivre ensemble et du climat scolaire dans et autour de l'école.

## **II- Temps périscolaire 2022/2023**

### **1) Attribution complémentaire de la programmation temps périscolaire 2022-2023**

Le tableau n° 5 (en annexe) présente la proposition de complément de subvention d'un montant de 500€ versée à l'UNICEF pour la mise en place du prix littérature jeunesse dans le cadre de ses interventions périscolaires autour des droits de l'enfant, qui seront déployées les mercredis matins au sein de 5 accueils de loisirs au cours de l'année scolaire 2022-2023. Ce complément de subvention vient s'ajouter aux 3 500€ déjà accordés suite au vote du conseil municipal le 20 septembre 2022.

### **2) Attributions de subventions pour le déploiement de nouveaux projets sur le temps périscolaire 2022-2023**

Le tableau n° 6 (en annexe) détaille les nouvelles attributions de subventions pour un montant total de 31 630 €

- Attribution d'une subvention de 7 000 € à l'association Fondation d'Entreprises pour la Réussite Scolaire (FERS) qui propose des modules d'animation autour de la « Grande enquête des métiers » pour des enfants de cycle 3 au sein de 4 accueils de loisirs du mercredi matin (visites d'entreprises, connaissance de son quartier au travers de la mobilisation des acteurs du territoire, concours grande enquête, remise de prix et lien avec les WORLDSKILLS in Lyon).
- Attribution d'une subvention de 9 280€ à l'Association Action Sport Education pour la mise en place d'animations au sein de 16 accueils de loisirs du mercredi matin auprès d'enfants de cycle 2 et 3 centrées sur l'éducation à la citoyenneté par le sport. L'association propose des modules de 5 séances d'éducation par le sport

menées par des éducateurs diplômés auprès des enfants pour chaque accueil de loisir. Ces séquences sportives promeuvent nombre de valeurs citoyennes : le vivre-ensemble, la lutte contre les discriminations, la promotion du « bien manger ».

- Attribution d'une subvention de 10 000 € aux FRANCAS DU RHÔNE pour le soutien aux actions portées par l'association en matière :
  - o d'animation de réseau des professionnels du secteur de l'animation autour des enjeux d'éducation artistique et culturelle ;
  - o de médiation pour l'animation de forums enfants citoyens proposés aux accueils de loisirs tout au long de l'année sur des temps les mercredis matins ou après-midi au sein de structures culturelles ; ces forums permettent aux enfants de tous horizons de se rencontrer, de s'exprimer et de débattre entre eux de sujets qui touchent de près leur quotidien ;
  - o d'animation de modules d'éducation aux médias et à l'information au sein de 4 accueils de loisirs les mercredis matins.
  
- Attribution d'une subvention de 5 350€ à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Giono pour la mise en place d'ateliers d'accompagnement à la découverte musicale sur les temps périscolaires dans le cadre du projet Cité des pianistes portée par l'association l'Arrosoir (cours de piano individuels gratuits, ateliers collectifs de pratique musicale, sorties spectacle familles et stage de 2 jours durant les vacances scolaires).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet éducatif de la Ville de Lyon ;

Vu les délibérations n° 2022/2058 – 2022/2059 – 2022/2060 du 20 septembre 2022 ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

### **DELIBERE**

- 1- L'annulation puis la réattribution de la subvention pour un montant de 500 € (tableau n° 1 et n° 2) sont approuvées. Cette dernière sera prélevée sur la ligne de crédit 44442 - programme PROJEDU - opération TEMSCOL - nature 65748, fonction 213 après virement de la ligne de crédit 44440 – programme PROJEDUC – opération TEMSCOL – nature 65748, fonction 213.
  
- 2- Les compléments de subventions ainsi que les nouvelles propositions d'attributions sur le temps scolaire aux différents organismes tel que détaillé dans les tableaux n° 3 et 4 en annexe, pour un montant respectif de 8 489€ et 30 469€ sont approuvées. Elles seront prélevées selon les modalités suivantes :

- 3- La subvention d'un montant de 9 990€ versée à Canopé sera prélevée sur la ligne de crédit 111030 - programme PROJEDU - opération REDUCAT - nature 657382, fonction 201;
- 4- Le reste des subventions suscitées seront prélevées sur la ligne de crédit 44442 - programme PROJEDU - opération TEMSCOL - nature 65748, fonction 213 après virement de la ligne de crédit 44440 – programme PROJEDUC – opération TEMSCOL – nature 65748, fonction 213.
- 5- Le complément de subvention de 500€ et les nouvelles attributions de subventions pour un montant de 31 630€ tel que listés dans les tableaux n° 5 et 6 en annexe, sont approuvés. Les subventions accordées seront prélevées sur la ligne de crédit 44436 - programme PROJEDU - opération TEMPERI - nature 65748, fonction 213 après virement de la ligne de crédit 44440 – programme PROJEDUC – opération TEMSCOL – nature 65748, fonction 213.
- 6- M. le Maire est autorisé à signer la convention avec Canopé et tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.
- 7- Il sera procédé, auprès des organismes, à la demande de restitution des subventions en tout ou partie, en cas d'annulation des projets, ainsi qu'à la demande de restitution des reliquats non dépensés des subventions. Les subventions étant attribuées pour des projets déterminés, les organismes devront produire un compte-rendu financier qui atteste des charges et produits affectés à la réalisation du projet subventionné (accompagné le cas échéant des copies de factures).

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET